

10 Litres

Fiche technique
HERBICIDE

- Allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs (PJT)
- Pépinières d'arbres et d'arbustes d'ornement, pépinières forestières, cultures florales et rosiers.
- Destruction des mousses dans les allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs (PJT),
- Destruction des mousses dans les gazons de graminées

BAYER

Herbicide Nouvelle génération
DEVATOL®

Fiche d'identité

Herbicide curatif de contact pour des allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs (PJT), Désherbage Total (DT) et voiries qui permet de lutter avec précision contre les adventices levées tout en préservant la végétation en place. Surfaces perméables.



Composition :
186,7 g/l d'acide pélargonique*

Formulation :
Concentré émulsionnable (EC)

Autorisation de mise sur le marché :
AMM N° 2110056

Classement :
Irritation oculaire (catégorie 2)



Période de traitement :










J F M A M J J A S O N D

Dose homologuée :
166 l/ha

Délai de réentrée :
24 heures

Nombre d'applications autorisées :
1 à 2 applications par an selon les usages

ZNT :
5 mètres

Visibilité d'action :
Quelques heures après traitement

Persistance d'action :
Action foliaire uniquement



Conditionnement :
2 x 10 L

* matère active W.Neudorff Gmbh KG - ® Marque Déposée Neudorff

conseillé

A retenir

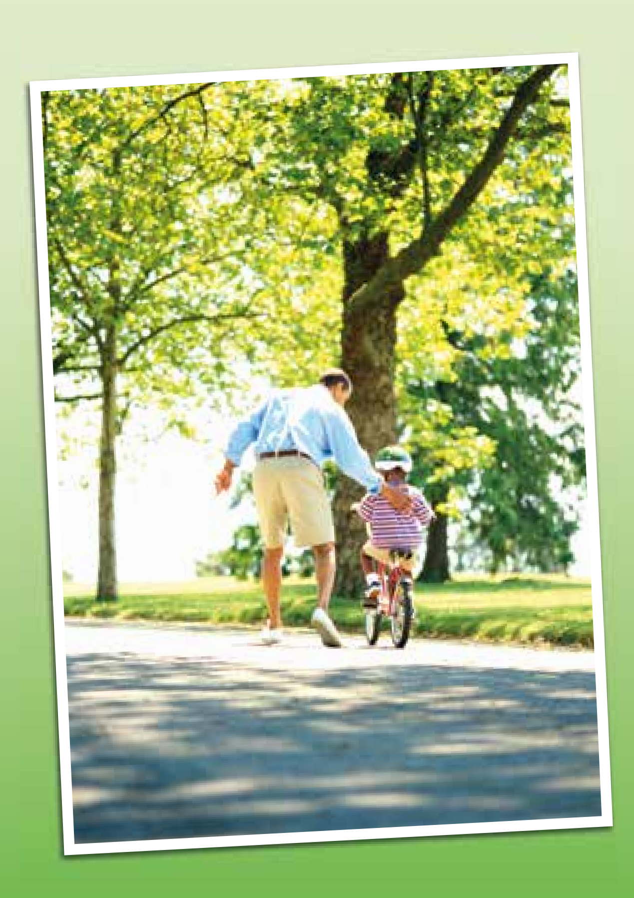
- **Unique substance active naturellement présente dans l'environnement**
- **Rapidité d'action et effet visuel rapide qui permet d'effectuer des retouches de désherbage**
- **Nouvelle solution alternative pour le désherbage sans glyphosate et pour lutter contre les mousses (sans sulfate de fer)**
- **Actif dans une large amplitude de températures**

Description

L'Herbicide Nouvelle génération Devatol® est un herbicide de contact pour les allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs, les pépinières d'ornement et forestières et les cultures florales. Il détruit les adventices au stade jeune au moment de l'application.

L'Herbicide Nouvelle génération Devatol® se présente sous la forme d'un concentré émulsionnable contenant 186,7 g/l d'acide pélargonique. L'acide pélargonique est un herbicide de contact non systémique.
L'acide pélargonique appartient à la famille des acides gras qui sont naturellement présents dans l'environnement et représente une part importante du régime alimentaire des mammifères, oiseaux et invertébrés.

Lorsqu'il est appliqué sur la partie verte des plantes, il pénètre rapidement dans les tissus et provoque des ruptures de la perméabilité membranaire. La photosynthèse et d'autres processus membranaires sont donc perturbés. Au final, il y a dégradation des cellules allant jusqu'à de sévères nécroses **visibles dans les 24 heures suivant le traitement.**



Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Il est recommandé de traiter en début d'infestation sur des adventices jeunes (5-10 cm de haut, au printemps ou en automne). Pour les usages en zones cultivées, traiter uniquement en dirigé.

Usage	*Dose d'emploi*	*Volume d'eau*	*Volume de bouille*	*Concentration de la bouillie*	*Nombre d'applications*
Traitements généraux : désherbage allées de parcs, jardins publics et trottoirs (1)	166 l/ha	834 l/ha	1000 l/ha	16,6 %	2
Arbres et arbustes d'ornement - désherbage pépinière	166 l/ha	834 l/ha	1000 l/ha	16,6 %	2
Feuillus de forêt, conifères de forêt - désherbage pépinières	166 l/ha	834 l/ha	1000 l/ha	16,6 %	2
Cultures florales diverses, Rosier, Tulipes, Glaïeul - Désherbage	166 l/ha	834 l/ha	1000 l/ha	16,6 %	2
Traitements généraux : destruction des mousses allées de parcs, jardins publics et trottoirs(1)	166 l/ha	834 l/ha	1000 l/ha	16,6 %	2
Gazons de graminées - destruction des mousses(2)	166 l/ha	9 834 l/ha	10 000 l/ha	1,66 %	1

(1) Application de la préparation uniquement sur surfaces perméables.

(2) Application en arrosage.

Un intervalle de 4 semaines environ est conseillé entre 2 applications pour le désherbage (adventices monocotylédones et dicotylédones) des zones non agricoles : des allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs, des pépinières d'arbres et d'arbustes d'ornement, des pépinières forestières, des cultures florales et des rosiers.



Classé dans la catégorie « substance naturelle » des produits de biocontrôle Ecophyto 2018

L'Herbicide Nouvelle Génération Devatol® est reconnu comme méthode de protection des végétaux biocontrôle utilisant des mécanismes naturels.
Son utilisation en tant que technique alternative s'inscrit dans la stratégie générale de développement durable en zone non agricole.

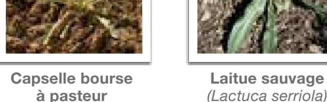
(source : Ecophyto 2018, liste NODU Vert biocontrôle)

Champ d'activité

L'Herbicide Nouvelle génération Devatol® a prouvé son efficacité sur un large éventail d'adventices monocotylédones et dicotylédones annuelles et bisannuelles.



Capselle bourse à pasteur
(Capsella bursa-pastoris)



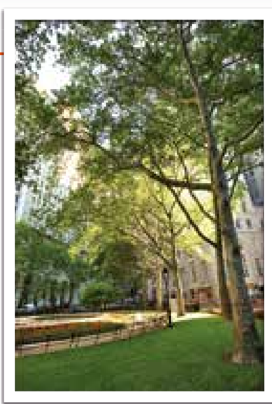
Laitue sauvage
(Lactuca serriola)



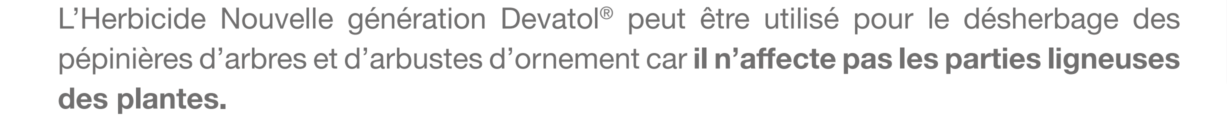
Pissenlit
(Taraxacum officinale Web.)



Sélectivité



L'Herbicide Nouvelle génération Devatol®**, à la dose de 166 l/ha, montre une bonne sélectivité**. Les rares symptômes de phytotoxicité qui ont parfois pu être observés disparaissent rapidement et ne provoquent aucun dégât sévère et/ou irréversible. Pour éviter les risques, utiliser un cache de protection lors de l'application à proximité de végétation sensible (arbustes, cultures florales…).



L'Herbicide Nouvelle génération Devatol® peut être utilisé pour le désherbage des pépinières d'arbres et d'arbustes d'ornement car **il n'affecte pas les parties ligneuses des plantes.**

Le mode d'emploi

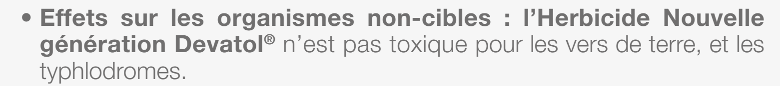
Préparation de la bouillie



- Verser la quantité requise de l'Herbicide Nouvelle génération Devatol® dans la cuve du pulvérisateur à moitié remplie d'eau, le système d'agitation fonctionnant.
- Compléter avec le volume d'eau nécessaire à l'application (1000 l/ha).
- Bien agiter avant emploi.

Recommandations particulières

- Pour d'obtenir une efficacité maximale, il est essentiel de bien mouiller les parties vertes de la flore adventice.
- **L'Herbicide Nouvelle génération Devatol®** étant non sélectif, éviter les projections sur les parties vertes des plantes cultivées.



- **Effets sur les organismes non-cibles : l'Herbicide Nouvelle génération Devatol®** n'est pas toxique pour les vers de terre, et les typhlodromes.
- Éviter les projections du produit sur cuivre, zinc, résines synthétiques.

Conditions du milieu

- Traiter de préférence quand la température extérieure est inférieure à 25°C. (Par températures inférieures à 10°C, une diminution de l'efficacité peut être observée).
- Ne pas traiter en présence de rosée : les adventices doivent être sèches avant l'application.
- Ne pas traiter en présence de pluie. Une pluie dans les 12 heures après l'application peut altérer l'efficacité du produit.
- Consulter le service météo de votre région et choisir une journée sans vent ni pluie.

Utilisation d'un kit de désherbage équipé d'une pompe doseuse (type Dosatron®, Dosmastic® ...)

Pour appliquer la dose recommandée en désherbage de l'Herbicide Nouvelle génération Devatol®, votre kit de désherbage nécessite d'être équipé d'une pompe doseuse pouvant doser à 20 %.

Réglage pour la 1ère mise en service

- Le réglage du doseur hydraulique s'effectue toujours hors pression.
- Pour l'usage herbicide : régler le doseur à 20 % après s'être assuré de traiter à 1 000 L/ha de bouillie.
- Pour l'usage antimousse : régler le doseur à 1.7 % après s'être assuré de traiter à 10 000 L/ha de bouillie.

Pour l'installation de la pompe et la bonne utilisation lors de la pulvérisation, se référer à la notice du fabricant.

Matériel d'application



Utiliser de préférence des buses à angle réduit pour mieux cibler la zone à désherber.
Utiliser des buses à gros débit adaptées (au moins 2 l/mn).

Utilisation avec Weedseeker®

Bayer recommande le recours au WeedSeeker® de la société CTD Pulvérisation, système breveté d'analyse et de reconnaissance de la photosynthèse des plantes.
Le désherbage est fait par détection infrarouge de la végétation uniquement sur les adventices présentes.



Équipement de Protection Individuelle (EPI)

L'Équipement de Protection Individuelle (EPI) est essentiel dans le cadre du respect des bonnes pratiques de mise en œuvre des produits phytopharmaceutiques. S'il est adapté et bien utilisé, il limite l'exposition du corps.

EPI pour protéger L'OPÉRATEUR	Phase de mélange/ chargement	Application			Nettoyage du matériel de pulvérisation
		pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisa-teur à dos	pulvérisation avec tracteur sans cabine	pulvérisation avec tracteur avec cabine	
Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3)	✔	✔	✔		
Protection oculaire/faciale certifiée EN 166 (CE, sigle 3)					✔
Combinaison de protection non tissée de catégorie III de type 5/6		✔			
Combinaison de travail tissée en polyester 65 % coton / 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant	✔		✔	✔	✔
EPI partiel (blouse ou tablier manche longue) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison de travail	✔				✔
Gants en nitrile certifiés EN 374-3	✔	✔			✔
Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation			✔	✔*	
Bottes de protection certifiées EN 13 832-3	✔	✔			✔

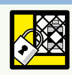
*Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine

EPI pour protéger le TRAVAILLEUR	Intervention sur une parcelle traitée
Combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.	✔



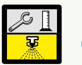
10 gestes responsables et professionnels

AVANT L'APPLICATION


1 ▶ Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.


2 ▶ Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.

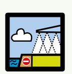

3 ▶ Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).


4 ▶ Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et les réglages des matériels d'application.


5 ▶ Surveiller le remplissage du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).


6 ▶ Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

PENDANT L'APPLICATION


7 ▶ Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRES L'APPLICATION



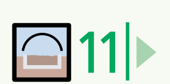
8 ▶ Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.



9 ▶ Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.


10 ▶ Recycler les emballages dans le cadre des collectes.

Bayer vous propose un 11ème geste pour la gestion des effluents :


11 ▶ Gérer les effluents phytosanitaires avec un système reconnu efficace par le MEDDTL* : Dispositif Phytobac®
11ème Geste Responsable et Professionnel.

* *MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.*

® Phytobac : Marque déposée et cahier des charges
Bayer CropScience, savoir faire certifié ISO 9001 v 2000.



IMPORTANT : Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.



Bayer S.A.S.
Activité Espaces Verts
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 LYON CEDEX 09
FRANCE





N° agrément Bayer S.A.S : RH02118 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services.

Précautions et bonnes pratiques

Au cours du stockage

- **Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris pour les animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.**
- **Température minimale de stockage : 5°C**

Au cours de l'emploi

- **Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.**
- **Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés.**
- **Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.**
- **Traiter en l'absence de vent.**
- **Ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.**

Après emploi

- **Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.**
- **La gestion des effluents est réglementée** (voir arrêté ministériel du 12.09.2006).

Associé aux bonnes pratiques, le Phytobac® préserve la qualité de l'eau en réduisant les pollutions ponctuelles lors des rinçages et lavages du matériel.**

** Pollutions générées par de mauvaises manipulations ou en absence de Bonnes Pratiques.

Informations sur les premiers soins

Premiers soins : Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation : transporter la personne à l'air frais.
En cas de contact avec la peau : nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes - après les 5 premières minutes, enlever les lentilles de contact.
En cas d'ingestion : rincer la bouche - ne pas faire vomir - appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Collecte des emballages

Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) disponibles sur :

- **Site : www.adivalor.fr**
- **Email : infos@adivalor.fr**
- **N° AZUR : 08 10 12 18 85**

Votre distributeur

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.